Renouvellement carte d'identité

Par DARBOUSE

Bonjour,
Ma carte d'identité expire bientôt.
Il y a moult polémiques sur l'acquisition de la nouvelle.
Qu'en est-il exactement ?
Merci.
DARBOUSE

Par TUT03

Bonjour
de quelle polémique s'agit il ?

vous retirez un dossier papier en mairie (de votre choix) ou bien vous saisissez votre demande sur le site de l'ants

vous réunissez les documents demandés et la photographie d'identité, réglementaire !!

vous prenez rendez vous en mairie (de votre choix) pour la prise d'empreintes et un mois plus tard vous retirez, sur rendez vous, votre carte d'identité en mairie, la même que celle où les empreintes ont été prises

la seule difficulté est dans le délai pour obtenir un rendez vous qui est très variable d'un territoire à un autre

la présence physique du demandeur est obligatoire pour les deux rendez vous en mairie

certaines préfectures publient les délais moyens de rendez vous des mairies habilitées à traiter les demandes voire même proposent des prises de rendez vous en ligne

voir le site de votre département ou des départements limitrophes si vous être prêt à faire des kilomètres

---
Par DARBOUSE

Re,
Merci !
Il s'agit de la période de validité de la future carte (Objet de polémiques)
DARBOUSE

Par TUT03

je ne savais pas qu'il y avait une polémique

voici la règle de durée de validité d'une CNI pour un majeur

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005#0

Par isernon

bonjour,

sur le territoire français, il n'ya pas de polémique.

il y a incertitude lorsque vous vous rendez à l'étranger, certains pays acceptent la prolongation de 5 ans qui s'ajoutent à la date mentionnée sur la CNI, d'autres pays prennent en compte uniquement la date de validité mentionnée sur la CNI.

salutations

Par janus2

Bonjour,
Je suppose que votre problème est la date d'expiration. Quand vous dites que votre CNI expire bientôt, parlez-vous de la date marquée dessus (10 ans) ou avec la prolongation de 5 ans ?
Car effectivement, vous ne pourrez pas demander le renouvellement si votre CNI n'a que 10 ans, il vous sera refusé. Sauf à faire valoir des arguments particuliers (voyage dans un pays qui refuse les CNI expirées).

Sinon, il reste la possibilité de "perdre" sa CNI...

Par DARBOUSE

Bonsoir à tous,
Merci de vos messages.
Ma C.N.I. date du 19.07.2013
Elle est donc valable jusqu'au 18.07.2023.
Pour info :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35441/0_0_0?idFicheParent=F35005#0_0_0
DARBOUSE

Par janus2

C'est bien ce que je pensais...